

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 180 - Vœu relatif à la requalification des espaces publics porte de Montreuil.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le projet d'aménagement de la porte de Montreuil proposé par l'atelier Pranlas Descours, retenu à l'issue des études de définition, pour le réaménagement de la porte de Montreuil n'a pu être mis en œuvre ;

Considérant que, dans le secteur HBM, la requalification de l'îlot Davout Lagny entrera en phase opérationnelle début 2012 et comprendra la démolition/reconstruction de la crèche qui accroîtra ainsi sa capacité d'accueil de 50 à 66 places, la réalisation d'une crèche familiale de 63 places et d'une halte garderie de 20 places et d'une bibliothèque de 1 500 m² ;

Considérant que la requalification du secteur Python Duvernois, objet depuis 2008 d'études urbaines, entrera en phase opérationnelle fin 2012 avec la réalisation en bordure du TEP Davout d'une crèche associative, de locaux associatifs et de 70 logements qui accueilleront les locataires de la barre RIVP restructurée située à l'aplomb du boulevard périphérique ;

Considérant que sur le secteur de la porte, de nouvelles études urbaines sont lancées par la Ville sur le fondement des orientations qui font aujourd'hui consensus, à savoir :

- reconstituer une continuité urbaine et commerciale entre Paris et Montreuil en restructurant le franchissement du boulevard périphérique et en requalifiant les espaces publics de l'avenue et de la place de la Porte de Montreuil ;

- permettre l'implantation de nouvelles constructions favorisant le rééquilibrage de l'emploi et du développement économique dans l'Est parisien et bénéficiant de la dynamique dont témoignent les évolutions en cours sur Bagnolet et Montreuil ;

- améliorer le fonctionnement du marché aux puces et son intégration urbaine ;

- contribuer à la requalification et à la mise en valeur paysagère de la ceinture verte ;
- assurer la protection des immeubles riverains contre les nuisances phoniques du boulevard périphérique ;

Considérant qu'est, par ailleurs engagée par la Ville, une étude paysagère et urbaine et de programmation sportive en vue de l'aménagement et de la valorisation de la ceinture verte sur un périmètre allant de la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil ;

Considérant que le rendu de ces études sera soumis début 2012 au Conseil de Paris en vue de la création d'une nouvelle opération d'aménagement ;

Considérant que les travaux d'aménagement retenus interviendront hors calendrier du contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris pour la période 2009-2013 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

« La Ville de Paris fera de l'inscription des travaux d'aménagement de la porte de Montreuil l'une de ses priorités dans les négociations du futur contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris ».